



La Thaïlande admet que les vaccins blessent et tuent

Par [Covidémence](#)

Mondialisation.ca, 24 janvier 2022

[covidemence.com / presse thaïlandaise](https://covidemence.com/presse-thailandaise)

Région : [Asie](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Les médias thaïs présentent cette information de manière très anodine.

Et pourtant, elle est *explosive* !

« Une compensation financière d'un milliard de bahts a été accordée par le Bureau de la sécurité nationale (NHSO) aux personnes ayant subi des effets négatifs après avoir été vaccinées contre le Covid-19.

Une compensation de 400 000 bahts a été accordée à 2 264 familles de patients décédés ou de personnes souffrant d'un handicap permanent qui aurait pu être attribué aux effets secondaires de l'inoculation ».

2264 décès ou blessures graves (handicaps à vie) ont donc été reconnus par les autorités comme *causés* par les vaccins...

Une compensation de 10 000 euros a été versée à chaque famille...

À ce jour, 45,4 millions de Thaïlandais sont « totalement vaccinés » (2 ou 3 doses).

Un rapide calcul démontre donc que 1 personne « vaccinée » sur 20 000... est tuée ou blessée à vie par ces injections.

Une sur vingt mille...

Aïe... La « balance risques/bénéfices » prend un sacré coup derrière la nuque, n'est-ce pas ?

Où sont tous les pseudos médecins et les neuneus qui nous gavaient il y a un an avec cette fameuse « balance » ? Vous remarquerez que cet élément de langage a été discrètement... abandonné.

Mais le pire est que ce nombre... est sous-estimé. Il y a des décès qui ne sont pas « reliés » aux injections (soit au niveau des familles qui ne sont au courant de rien, à la campagne par exemple, soit au niveau des autorités qui refusent de reconnaître un lien après enquête).

Par ailleurs, 7287 personnes supplémentaires ont été blessées, mais moins gravement !

Elles touchent donc *une compensation moins élevée*... Là encore, ce sont les chiffres officiels du gouvernement.

Si on refait notre ratio : $2264 + 7287 = 9551$, donc 1 personne vaccinée sur 4753 subit des effets secondaires de négatifs à très négatifs (voire mortels), et donc ouvrant droit à une compensation officielle...

Dans le monde d'avant, une telle expérimentation mortelle et insensée aurait été immédiatement arrêtée et les responsables traduits en justice.

Dans le monde d'après... non.

Le gouvernement thaï ne cherche pas à dissimuler la réalité. Ils payent car ici tout se règle avec du pognon.

Et sont fiers de l'annoncer (regardez comme nous sommes « *djai dee* », on répare les dommages, comme notre statut de haute classe l'exige).

Ce n'est absolument pas du trollage, c'est un trait culturel.

En Asie, si vous provoquez un dommage, il faut payer. Un mort par accident de voiture par exemple se paye toujours. Ici plus qu'ailleurs, la vie d'un homme a toujours un prix, en monnaie.

Mais ils continuent ! Ainsi la campagne de dosage Pfizer chez les enfants de 5 à 11 enfants [va débuter en février...](#)

Et plus de 6 millions de doses « booster » (3ème) ont déjà été injectées...

Post-scriptum

Si Bangkok balance les chiffres, sans peur ni reproche, il ne faut pas leur demander... les *détails*.

Ainsi, il nous faudrait la répartition dans le temps... sans oublier des totaux par... produits, ainsi que par numéro de lot.

Rappelons que le pays a commencé le cirque injectatoire en avril dernier, avec... du Sinovac (Chine)... Ensuite de l'AstraZeneca (importé puis fabriqué sur place)... et enfin du Pfizer (pour les enfants et en 3ème dose pour les adultes). Le tout saupoudré d'un peu de Sinopharm (Chine) et de Moderna, mais à la marge.

Enfin, dans le cas des décès liés au vaccin, il faudrait les durées moyennes (entre l'injection et le décès). Sans oublier bien entendu les données *démographiques* (âge, sexe, lieu de résidence, comorbidités etc.).

Rappelons que chaque plainte donne lieu à une enquête... donc les autorités ont forcément toutes ces données.

Articles Par : [Covidémence](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca